

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL927

présenté par

M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 137, substituer au mot :

« pérenne »

le mot :

« permanent ».

II. – En conséquence, à la fin de l'avant-dernière phrase du même alinéa, substituer au mot :

« pérenne »

le mot :

« permanente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel